

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 avril 2016

11^{ème} **Commission**
N° CP-2016-4-11-3

Service instructeur

DIAT - Service de l'action internationale et
transfrontalière et du bilinguisme

Service consulté

**COTISATION 2016 A LA MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE
(MOT) POUR UN MONTANT DE 6 000 EUROS**

Résumé : Il est proposé que le Département s'acquitte de la cotisation annuelle 2016 auprès de la Mission Opérationnelle Transfrontalière pour un montant de 6 000 euros. La MOT est une association menant des opérations de coopération transfrontalière. Elle apporte, entre autres, une expertise et une veille sur la plupart des projets transfrontaliers.

Le Département est membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) depuis 2006.

Il s'agit d'une association fédérant de nombreuses structures françaises et limitrophes menant des opérations de coopération transfrontalière, et leur apportant, entre autres, une expertise et une veille sur la plupart des projets transfrontaliers.

Le Conseil départemental est représenté au Conseil d'Administration et au Bureau de la MOT par son Président.

Cet organisme a assisté notre collectivité dans le suivi des problèmes rencontrés par l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse et dans la prise de contact avec des interlocuteurs au niveau interministériel et bruxellois. C'est un relais précieux pour le Département du Haut-Rhin en matière de coopération transfrontalière.

Depuis 2011, les membres du réseau de la MOT peuvent également bénéficier du système de « bons à tirer » annuels d'une journée de travail de l'équipe de la MOT. Différents types de services peuvent être dispensés : intervention dans le cadre de manifestations, soutien technique au montage de projets, etc. Elle met également à disposition sur « l'espace membre » de son site Internet www.espaces-transfrontaliers.eu des notes techniques produites dans ce cadre.

La cotisation pour l'année 2016 s'élève à 6 000 euros.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le versement de la cotisation 2016 d'un montant de 6 000 euros à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
- de prélever 6 000 euros sur le programme F612, imputation 011-048-6281-2676-114.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN